

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2017.

Présents : Mmes AVEZARD Brigitte, LE HARDY Nathalie, MASSON Séverine, PERRENOUD Linda, BERNARD Gemma, SCHROEDER Marie-Lise MM : BEEUWSAERT Michel, DARMOIS Jean-François, GORECKI Fabrice, GROTTTO Mario, JUBLOT Alain, MOUA Daniel

Absente excusée ayant donné pouvoir : DELAGE Jean-Michel à M. DARMOIS

Absente excusée : BOURDALLE Catherine

Approbation unanime du procès-verbal de la séance du 30 juin 2017.

Mme Masson Séverine est nommée secrétaire de la séance.

Les délibérations suivantes ont été entérinées :

⇒ Budget de la commune – année 2017 – Décision modificative n°1. Les subventions départementales sollicitées ont été accordées, il convient de les provisionner sur les différents travaux.

⇒ Budget du service des eaux – année 2017 – Décision modificative n°1 nécessaire à l'équilibre des amortissements.

⇒ Avenant au marché portant sur la rénovation des menuiseries extérieures du bloc communal – Epicerie & logements communaux.

⇒ Convention de fourniture d'eau potable par la Ville de Gien à la commune de Nevoiy établissant le prix du mètre cube d'eau vendu à la commune en cas de panne du forage du Debray.

⇒ Intégration de la voie de circulation du lotissement de l'Etang dans la voirie communale.

⇒ Adhésion de nouvelles communes (Montereau et Saint Germain des Près) au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

⇒ Mise en place du RIFSE-EP et CIA Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour la filière technique.

⇒ Extension du réseau public d'électricité rue de la Place. Les travaux seront programmés sur le budget 2018.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS ET ACTIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

Monsieur le Maire informe :

- Point financier : communication des balances financières. Le budget de la commune présente un excédent actuel de 214 419 euros (les travaux d'investissement 2017 n'étant pas encore soldés) et le budget du service des eaux un excédent de 58 809 euros.
- La CDCG a mis en place l'ALSH du mercredi matin suite au changement des rythmes scolaires sur notre commune (passage à 4 jours d'école). L'année scolaire 2017/2018 servira d'essai et les frais de fonctionnement seront supportés par la commune. Cette structure fonctionnera sous réserve d'un nombre d'inscription minimum de 10 enfants et maximum de 20 enfants. L'engagement des parents doit se faire sur 35 semaines (année scolaire). Le conseil décide que si les critères ne sont atteints notamment le plancher de 10 inscriptions, cet accueil cessera de fonctionner le 27 septembre prochain à 12h00.
- Remaniement des horaires du personnel lié au fonctionnement du groupe scolaire (école, cantine, garderie).
- Point sur les instructions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et du travail concernant les contrats aidés. Autorisation des renouvellements des emplois d'avenir pour les employeurs qui mettent effectivement en œuvre la formation. Aucun nouveau contrat n'est autorisé. La commune est concernée par un poste.
- Chiffres clés du recensement 2017 :
 - Population légale résidente : 1 173 habitants
 - Population DGF : 1 311 habitants (prise en compte des logements vacants et des résidences secondaires).
- Salle polyvalente : décision du conseil sur les projets évoqués lors des précédents conseils à savoir : extension de la salle ou création d'un local de stockage. A l'unanimité, les membres présents ont statué sur la création d'un local de stockage attenant à l'actuel d'une surface de 60 m²environ.
- Site internet communal : le nouvel environnement Windows 10 n'est pas compatible avec la version actuelle de notre site. Il est nécessaire rapidement de créer un nouveau site internet.

- Nouvelle réglementation impactant les collectivités locales : surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant du public qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Pour la commune, les bâtiments concernés sont l'école la garderie et la cantine. Des mesures devront être réalisées par des organismes agréés.
- Solidarité aux Antilles Françaises : Le conseil municipal décide de mettre en place une collecte de don auprès de la population à compter du 15 septembre jusqu'au 15 octobre prochain. Les points de cette collecte seront présents à la boulangerie, à l'épicerie et à la mairie aux heures d'ouverture de chaque établissement.
- Zéro phyto sur la commune : information sur les subventions possible par la Région pour l'acquisition de matériels.

Informations diverses :

Madame LE HARDY :

- Informe l'assemblée des remerciements de Mme Barry, intervenante poterie lors des TAP, pour ces 3 années de collaboration.

Madame AVEZARD :

- Bonne participation à la formation « Bien être et autonomie » animées par la Croix Rouge. 3 sessions organisées au sein de la mairie pour des seniors volontaires de la commune.

Monsieur DARMOIS :

- Fait part de la nécessité de créer un nouveau local de stockage à la salle polyvalente. L'actuel de 40m² est vraiment insuffisant.
- Informe que la compétence des transports scolaires et urbains est reprise par la Région Centre Val de Loire avec un nouveau nom de réseau « Rémi » (Réseau de Mobilité Interurbaine).
- Signale un arrêt de tranche de la centrale nucléaire de Dampierre (unité de production n°3) à partir du 8 septembre pour la durée des travaux. Des nuisances sonores entre le 12 septembre et le 06 octobre prochain, sont susceptibles d'être émises par l'emploi de certaines machines.
- Du 25 au 29 septembre des contrôles techniques sur les réseaux Enedis 20 000 Volts seront réalisés sur le territoire de la commune par l'entreprise CTO.
- Rappelle que le jour de ramassage des ordures ménagères est maintenant le mercredi après-midi. Il convient de respecter ce jour pour sortir sa poubelle.

Madame TERRASSE :

- Containers de tri sélectif sont pleins et non régulièrement collectés. M. Darmois signale que le SMICTOM est régulièrement sollicité pour solutionner cette situation mais semble désemparé et débordé.

Monsieur GROTTO :

- Demande si l'emplacement des coussins berlinois route d'Arcole est judicieux. M. Darmois indique qu'il est nécessaire de casser la vitesse et pour se faire cette implantation est justifiée et réglementée. M. Jublot précise que ce dispositif est plus adapté que les chicanes vis-à-vis des engins agricoles.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 10.

Prochain conseil municipal le jeudi 9 novembre 2017 à 18h00.

Le Maire,
Michel BEEUWSAERT.